

**CAISSE CANTONALE NEUCHÂTELOISE
DE COMPENSATION**

**RAPPORT DE GESTION
2021**

1. Introduction	3
2. Rapport d'activité de la commission de gestion	4
3. 2021 en chiffres-clé	6
4. Présentation et organisation de la caisse	7
Statut et surveillance	
Immeubles	
Organigramme au 31 décembre 2021	
5. Services généraux	9
Introduction	
Logistique	
Informatique	
Service juridique	
6. Perception	11
Introduction	
Fichier central des affiliés	
Services en ligne	
Cotisations	
Certificats d'assurance AVS et comptes individuels	
Contentieux	
Contrôles d'employeurs	
7. Allocations	14
Introduction	
Allocations pour perte de gain	
Allocations familiales fédérales	
Allocations familiales cantonales	
8. Prestations AVS/AI	17
Introduction	
Prestations AVS et AI	
9. Prestations complémentaires AVS/AI	18
Introduction	
Prestations complémentaires AVS et AI	
Contrôles en matière de prestations complémentaires AVS/AI	
10. Prestations transitoires pour chômeurs âgés	19
Introduction	
Prestations transitoires pour chômeurs âgés	
11. Finances	20
Introduction	
Comptes	



Mesdames, Messieurs,

Cette année, nous avons le plaisir de vous présenter les activités de notre institution dans un document revu au niveau de son graphisme et allégé au niveau de sa structure. Dorénavant, les activités et les résultats de la CCNC et de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales sont réunis et présentés dans un seul rapport. Nous espérons qu'il répondra à vos attentes et permettra une lecture plus compréhensible.

La commission de gestion de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation et de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales, présidée pour la première fois par notre nouvelle cheffe de département Madame la conseillère d'Etat Florence Nater, s'est réunie de manière virtuelle (via skype) le 2 décembre 2021. Les résultats financiers et les activités des deux institutions ont été préalablement remis aux commissaires et présentés plus en détail lors de la séance. Une description détaillée de la situation de la CCNC au niveau informatique a été faite par le directeur, notamment pour expliquer les blocages qui empêchent l'avancement des travaux au sein du Pool informatique IGS. Vous trouverez plus de précisions dans le rapport d'activité de la commission 2021 en pages 3 et 4 du présent document.

La commission du personnel s'est réunie à deux reprises. Les travaux et discussions ont principalement porté sur la mise en place du règlement sur le télétravail et sur les changements qui interviendront à la Caisse de pension du canton de Neuchâtel au 1er janvier 2022.

Les résultats comptables de la CCNC et de la Caisse cantonale d'allocations familiales sont bénéficiaires. Ils permettent ainsi d'entamer l'exercice 2022 avec une certaine sérénité malgré les doutes qui continuent de planer avec la crise sanitaire qui persiste.

Notre institution a mis en oeuvre les nouveautés législatives fédérales avec succès. En 2021, parmi les mesures les plus significatives, nous relevons principalement la réforme du régime des prestations complémentaires à l'AVS/AI, qui a nécessité une charge de travail considérable de préparation et d'informations. De nouvelles prestations ont également renforcé le dispositif d'assurances sociales, à savoir, les allocations de paternité, les allocations de prise en charge et les prestations transitoires pour les chômeurs âgés. Vous trouverez plus d'informations relatives aux nouveautés législatives en application depuis 2021 dans les chapitres consacrés aux secteurs d'activités du présent rapport.

Comme l'année dernière, nous souhaitons relever l'engagement remarquable de nos collaborateurs en charge des dossiers d'allocations pour perte de gain COVID-19, qui ont fait face à une masse considérable de travail, à un nombre important d'appels téléphoniques et de demandes de renseignements tout en assumant les modifications régulières du droit fédéral en la matière. Parallèlement, notre secteur des prestations complémentaires a mis en place la réforme fédérale des PC sans encombre et avec un effectif réduit en raison de plusieurs absences de longue durée. Nous tenons à remercier l'ensemble du personnel de notre institution, sans qui les nombreuses tâches fédérales et cantonales qui nous sont confiées ne pourraient être assumées.

Pierre-Yves Schreyer, directeur



**Commission de gestion de la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC)
Commission consultative de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales (Caisse Alfa)**

Rapport d'activité 2021

Introduction

La commission de gestion est chargée de veiller au bon fonctionnement de la CCNC. L'article 9 du règlement définissant son organisation et ses attributions exige l'établissement d'un rapport d'activité, faisant partie intégrante du rapport annuel que dresse la CCNC en application de l'article 72, alinéa 4, de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants. Le présent document répond ainsi aux exigences réglementaires.

Composition

La nouvelle législature 2021 – 2025 marque l'entrée en fonction en qualité de présidente, de Mme Florence Nater, Conseillère d'État, cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS) en remplacement de M. Jean-Nathanaël Karakash.

En outre, pour la période administrative qui échoit au 31 décembre 2021, le Conseil d'État a désigné par arrêté du 27 septembre 2021 deux nouveaux membres en remplacement de commissaires ayant quitté leur fonction. Pour l'exercice 2021, la composition de la commission est la suivante :

Nater Florence, cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale, présidente ;
Aeschlimann Sylvène, cheffe du service des finances de la ville de La Chaux-de-Fonds ;
Bonzanini Claudia, adjointe au chef du service des ressources humaines de l'État ;
Bozzi Claude, responsable de service des ressources humaines de VITEOS ;
Cattilaz Sébastien, directeur financier de NOMAD ;
Cuhe François, conseiller communal, à Val-de-Ruz ;
Dubois Claude, conseiller communal au Locle ;
Facchinetti Thomas, conseiller communal à Neuchâtel ;
Kolonovics Alain, directeur de Prévoyance.ne ;
Lavanchy Claude, viticulteur-encaveur, à Neuchâtel ;
Monnin Daniel, ancien chef du service de l'action sociale du Canton de Neuchâtel ;
Simon-Vermot Benoît, conseiller communal à Val-de-Travers.

Activités de la commission

En raison des restrictions sanitaires liées à la COVID-19, la séance plénière de la commission s'est déroulée par visioconférence, le jeudi 2 décembre 2021. Les activités de la caisse durant l'exercice ont été présentées par le directeur, M. Pierre-Yves Schreyer. Les documents pertinents, tels que le rapport de gestion 2020, les budgets 2022 de la CCNC et de la Caisse Alfa ainsi que les rapports de révisions de clôture 2020 et les rapports relatifs aux révisions principales 2021 établis par l'organe de révision, la Fiduciaire Muller Christe & Associés SA à Neuchâtel, ont été portés à connaissance des membres. Un résumé global des activités des caisses AVS et ALFA a permis de rapporter les faits saillants qui ont marqué l'exercice, notamment la mise en œuvre de nouveaux dispositifs légaux tels que la réforme des prestations complémentaires, les APG Covid, les prestations transitoires pour chômeurs âgés et les nouveautés dans le domaine des APG paternité et la prise en charge de proches. Dans l'absolu, le résumé susmentionné des activités est détaillé dans le rapport de gestion 2021.

Un large descriptif des enjeux et défis informatiques que doit relever la CCNC a été dressé. Dans les grandes lignes, le projet «Coopération» avec IGS qui a débuté en 2015 pour l'institution et la

Caisse de compensation du canton de Berne est bloqué depuis le printemps 2020. Des raisons techniques, logistiques et surtout financières expliquent ce blocage. La direction a exposé cette situation à la présidente de la commission de gestion qui a demandé qu'un examen d'une autre solution soit réalisé. Des premiers contacts ont été pris en septembre 2021 avec le pool informatique IGAKIS qui regroupe une cinquantaine de caisses de compensation cantonales et privées. Ces contacts se sont intensifiés et une demande d'adhésion dès l'année 2022 a été présentée. L'année 2022 sera consacrée à affiner le projet et déterminer un planning de travail ainsi qu'à la prise de contacts avec les différents partenaires de manière à assurer une bonne coordination et une évaluation détaillée des coûts qui devraient permettre à la CCNC de migrer sur cette nouvelle plateforme à fin 2025 au plus tard.

Les commissaires ont pris acte des bons résultats des révisions et des résultats financiers. Les conclusions des rapports de l'organe de révision n'ont pas appelé de remarque particulière.

Neuchâtel, le 31 décembre 2021

Florence Nater



Conseillère d'État



COTISATIONS AVS/AI/APG/AC/ALFA/AFA (EN CHF)	2020	2021	+/- (%)
Cotisations paritaires AVS/AI/APG	282'978'276	288'517'623	1.96
Cotisations personnelles AVS/AI/APG	34'866'775	32'816'506	-5.88
Cotisations à l'assurance-chômage	55'094'978	56'941'224	3.35
Cotisations ALFA (salariés et indépendants)	59'595'033	61'052'068	2.44
Cotisations AFA (agriculture fédérale)	367'040	353'060	-3.81
	432'902'102	439'680'481	1.57

PRESTATIONS AVS (EN CHF)	2020	2021	+/- (%)
Rentes ordinaires AVS	471'692'189	480'324'660	1.83
Rentes extraordinaires AVS	665'970	602'157	-9.58
Allocations pour impotents AVS	11'171'233	9'456'311	-15.35
	483'529'392	490'383'128	1.42

PRESTATIONS AI (EN CHF)	2020	2021	+/- (%)
Rentes ordinaires AI	67'875'503	67'825'890	-0.07
Rentes extraordinaires AI	25'683'376	25'910'186	0.88
Allocations pour impotents AI	7'865'178	7'762'221	-1.31
Indemnités journalières AI	14'791'456	14'890'058	0.67
	116'215'513	116'388'355	0.15

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (EN CHF)	2020	2021	+/- (%)
Prestations complémentaires AVS	64'111'383	65'509'957	2.18
Frais médicaux AVS	8'812'473	8'961'991	1.70
Prestations complémentaires AI	47'685'623	51'151'811	7.27
Frais médicaux AI	4'870'059	5'719'987	17.45
	125'479'538	131'343'746	4.67

PRESTATIONS TRANSITOIRES POUR CHÔMEURS ÂGÉS (EN CHF)	2020	2021	+/- (%)
Prestations transitoires pour chômeurs âgés (Pträ)	0	88'158	-

ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN (EN CHF)	2020	2021	+/- (%)
Allocations pour perte de gain (APG)	5'870'360	6'676'066	13.72
Allocations pour perte de gain Covid-19 (APG Covid-19)	42'091'566	24'645'184	-41.45
Allocation de maternité fédérale (AMAT)	8'304'309	9'307'881	12.08
Allocation de paternité fédérale (APAT)	0	528'589	-
Allocation de prise en charge (APC)	0	10'713	-
	56'266'235	41'168'433	-26.83

ALLOCATIONS FAMILIALES ET DE NAISSANCE (EN CHF)	2020	2021	+/- (%)
Prestations ALFA aux salariés	50'053'886	50'918'026	1.73
Prestations ALFA aux indépendants	3'572'244	3'626'383	1.52
Prestations ALFA aux personnes sans activité lucrative	5'376'800	5'074'664	-5.62
Prestations AFA (agriculture fédérale)	1'569'632	1'515'454	-3.45
	60'572'562	61'134'527	0.93

CONTRIBUTIONS (EN CHF)	2020	2021	+/- (%)
Contributions aux frais d'administration	6'213'779	6'304'545	1.46

BILAN COMPTABLE DE LA CCNC (EN CHF)	2020	2021	+/- (%)
Réserves générales	10'532'523	11'246'397	6.78
Bénéfice	713'873	703'822	-1.41

BILAN COMPTABLE DE LA CAISSE ALFA (EN CHF)	2020	2021	+/- (%)
Fonds de réserves	40'254'314	44'361'614	10.20
Perte/Bénéfice	4'107'299	4'893'885	19.15

STATUT ET SURVEILLANCE

La Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC) est une institution autonome de droit public dotée de la personnalité juridique. Fondée le 1er janvier 1948 par le Canton, son administration est séparée de celle de l'Etat. La Caisse est soumise aux instructions ainsi qu'à la surveillance de l'Office fédéral des assurances sociales. Elle est également chargée de l'administration de la Caisse d'allocations familiales au sens des dispositions de l'art. 2 du règlement de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales du 21 décembre 1988. L'organe de révision de la CCNC est la Fiduciaire Muller Christe & Associés SA, Rue de la Place-d'Armes 3 à 2001 Neuchâtel. Elle procède à deux révisions annuelles, soit une pour le contrôle des comptes de l'année précédente et une autre concernant l'application des dispositions légales.

Conformément à la législation fédérale, la Caisse est chargée d'appliquer les dispositions prévues dans le domaine des assurances sociales, soit l'assurance-vieillesse et survivants (AVS), l'assurance-invalidité (AI), les allocations pour perte de gain, de maternité et de prise en charge (APG), la perception des cotisations d'assurance-chômage (AC), la redistribution du produit de la taxe sur le CO2 et les allocations familiales dans l'agriculture (AFA). Elle est également l'organe de contrôle en matière d'affiliation des entreprises à la prévoyance professionnelle (LPP) et à l'assurance-accidents (LAA). D'autres tâches lui sont confiées par le Canton, telles que les prestations complémentaires (PC).

Les allocations familiales (ALFA), la perception des contributions pour le Fonds pour la formation et le perfectionnement professionnels (FFPP), le Fonds pour les structures d'accueil extrafamilial (LAE) et le Fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD) sont attribués à la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation pour allocations familiales, dont l'administration est assurée par la CCNC.

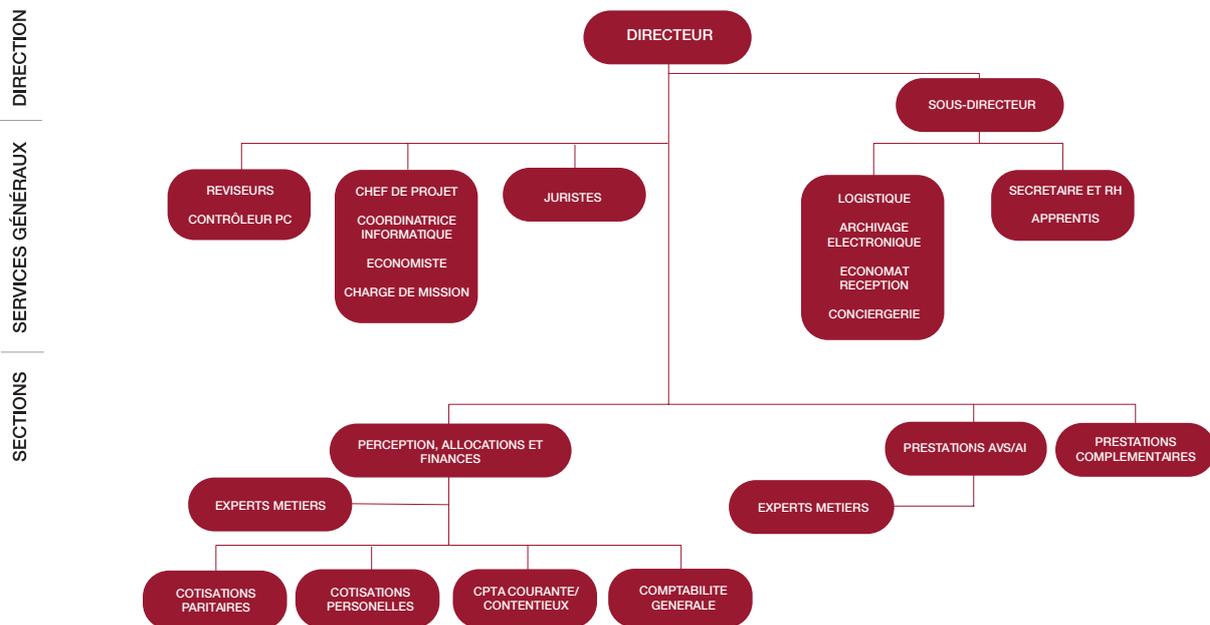
IMMEUBLES

La Caisse AVS est propriétaire des bâtiments Faubourg de l'Hôpital 28 et 30 à Neuchâtel où elle a son siège. La Caisse AVS abrite dans ses locaux la Caisse de compensation pour allocations familiales (CAF) qui lui verse une location.

La CAF est propriétaire de deux immeubles locatifs à Cortaillod, rue des Pièces-Chaperon 3 et 5. Jusqu'à fin 2021, certains locataires bénéficiaient d'une aide fédérale au logement. Cette aide d'une durée de 20 ans étant arrivée à échéance, la majorité des locataires ont demandé des baisses de loyer à partir du 1er janvier 2022. Leurs revendications ont été acceptées en tenant compte des dispositions légales applicables en la matière. Ces bâtiments sont régulièrement entretenus.

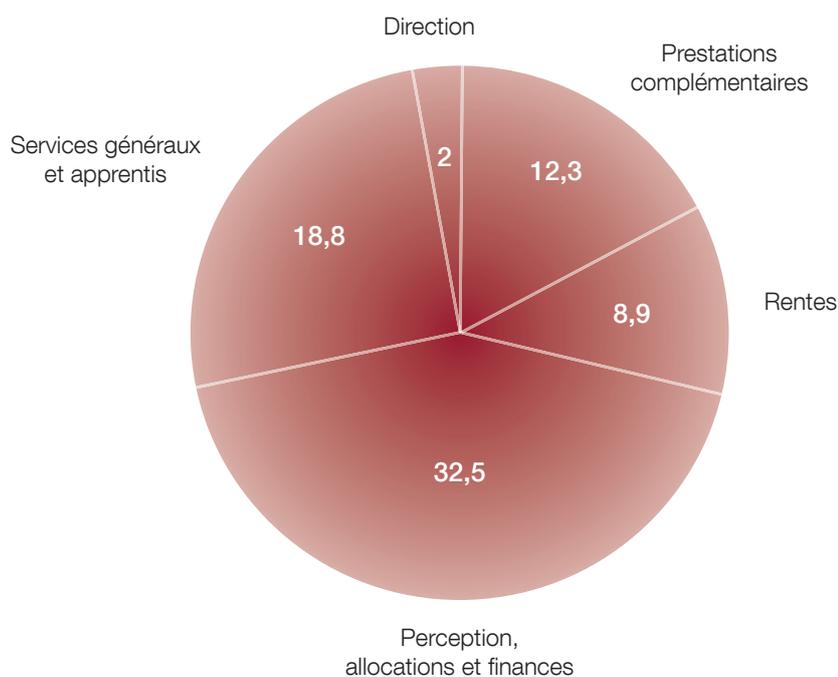
La CAF est également propriétaire d'un immeuble administratif de type «Minergie Plus» dont la construction a été terminée en février 2016, rue Chandigarh 2 à La Chaux-de-Fonds au lieu-dit «Le Corbusier». Ce bâtiment accueille depuis le mois de mars 2016 l'Office cantonal de l'assurance-invalidité qui a signé un bail de 15 ans. Comme mentionné dans notre précédent rapport, le sol du parking collectif où nous sommes propriétaires de 25 places a été enduit d'une peinture de type «Epoxy».

ORGANIGRAMME AU 31 DÉCEMBRE 2021



Le diagramme suivant illustre l'organisation générale de la Caisse au 31 décembre 2021, soit le nombre de postes de travail complets, qui se monte à 74.50, répartis selon les secteurs d'activités. A noter que nous collaborons avec les différentes instances cantonales dans le cadre de la réintégration professionnelle et que ces postes, ainsi que quelques postes de stagiaires ne ressortent pas dans le diagramme.

Répartition des EPT par secteurs d'activités



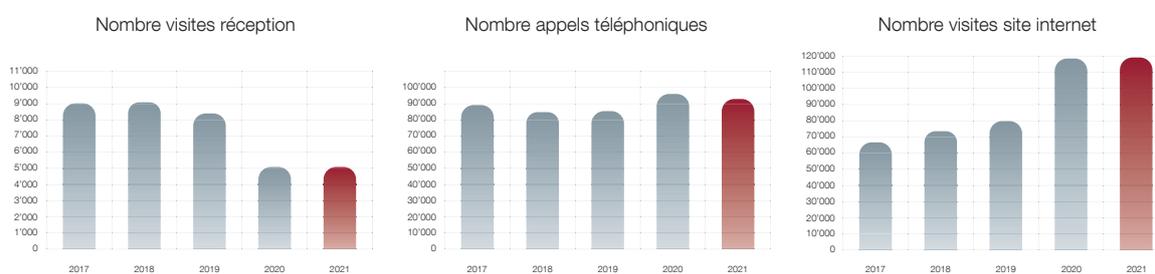


INTRODUCTION

Les services généraux sont constitués de plusieurs secteurs centraux et réunissent des compétences multiples. Une collaboration étroite entre les différents métiers permet d'assurer le bon fonctionnement autonome de la caisse, tant au niveau technique, informatique, juridique et organisationnel. Ce service est également le répondant du Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS), notamment dans le cadre des projets de réponses aux consultations fédérales. En 2021, le texte de l'ordonnance sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés (OPtra) a fait l'objet d'une analyse de notre part.

LOGISTIQUE

La logistique comprend les activités de la réception, à savoir, l'accueil des clients, la centrale téléphonique et l'économat. Ses tâches sont importantes pour l'image de la CCNC, tant au niveau de la satisfaction des visiteurs que dans la canalisation correcte des flux d'informations auprès des différents services. L'année 2021 a été à nouveau impactée par la fermeture de nos guichets durant la période du 1er janvier 2021 au 1er juin 2021. Les contacts et les communications ont été essentiellement assurés par voie téléphonique ou digitale, via l'adresse mail générique de la CCNC.



INFORMATIQUE

Afin de permettre la mise en place du télétravail, l'ensemble du parc informatique de notre institution a été remplacé. Nos collaborateurs sont désormais équipés d'un ordinateur portable et d'un casque pour la téléphonie.

L'allocation de paternité (APat) a été intégrée dans notre applicatif métier au 1er janvier 2021. L'allocation de prise en charge (APC) et les prestations transitoires pour chômeurs âgés (Ptra) ont été développées durant le premier semestre 2021 et intégrées dans nos applicatifs métiers dans les délais, soit au 1er juillet 2021. La version 4 du module ACOR permettant le calcul des prestations AVS/AI a également pu être mise en production en automne 2021.

Une mise à jour majeure, comprenant le remplacement de cinq serveurs, a été effectuée dans le cadre de notre système d'archivage électronique. Un nouveau module a également été développé pour permettre le travail à domicile sans utilisation de papier pour le domaine des perceptions et des allocations.

Un nouvel audit sur la sécurité informatique a été effectué auprès de notre institution le 26 mars 2021. Le rapport de cet audit présente un degré de conformité de toutes les directives sur la sécurité informatique de 100%. Des tests de phishing, ainsi que d'ingénierie sociale ont également été menés auprès de nos collaborateurs durant l'année 2021.

Le projet de refonte des sites internet CLINT regroupant les caisses de compensation des cantons de Berne, de Fribourg, du Jura, de Neuchâtel et de Vaud s'est poursuivi durant l'année 2021. L'objectif est de pouvoir mettre en production le nouveau site internet de notre caisse durant le premier semestre 2022.

SERVICE JURIDIQUE

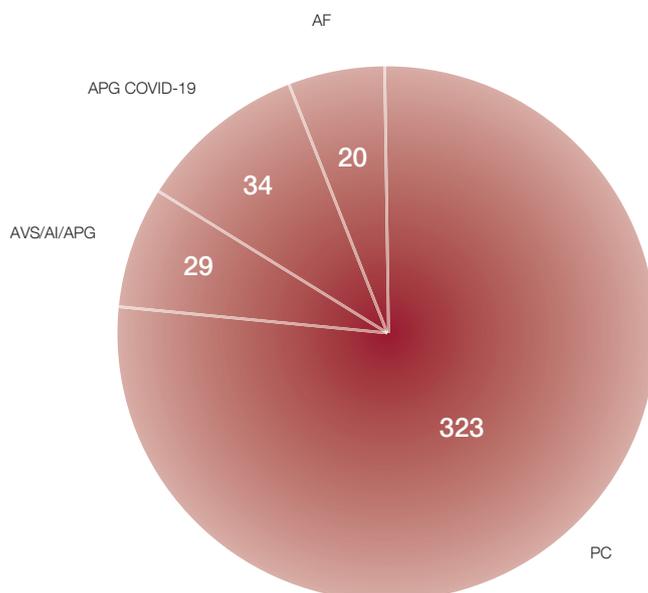
Le service juridique traite les oppositions, demandes de remise, demandes de reconsidération/révision, recours aux Tribunal cantonal et Tribunal fédéral. Il a également pour tâches de répondre à des questions juridiques provenant des différents services de la CCNC, rédiger des avis de droit et se déterminer sur les modifications législatives. Il est important de relever que les oppositions relatives aux personnes de conditions indépendantes ou aux personnes sans activité lucrative sont traitées par le service de perception et allocations. Le service juridique est en appui et ne traite que de rares cas. Il en est de même pour le service du contentieux.

Durant l'année 2021, le service juridique a également traité les APG Covid-19 et a été sollicité dans le cadre de la réforme PC.

Le tableau suivant recense les dossiers traités en 2021 et non les dossiers reçus :

DOSSIERS TRAITÉS	PC	AVS/AI/APG	APG COVID-19	AF
Oppositions	229	5	31	10
Demandes de remises de prestations à restituer	67	11	1	7
Demandes de reconsidération	4	0	0	0
Demandes de révision	0	0	0	0
Recours au Tribunal cantonal	22	11	2	2
Recours au Tribunal fédéral	1	2	0	1
Totaux	323	29	34	20

Répartition des dossiers traités par secteurs d'activités



INTRODUCTION

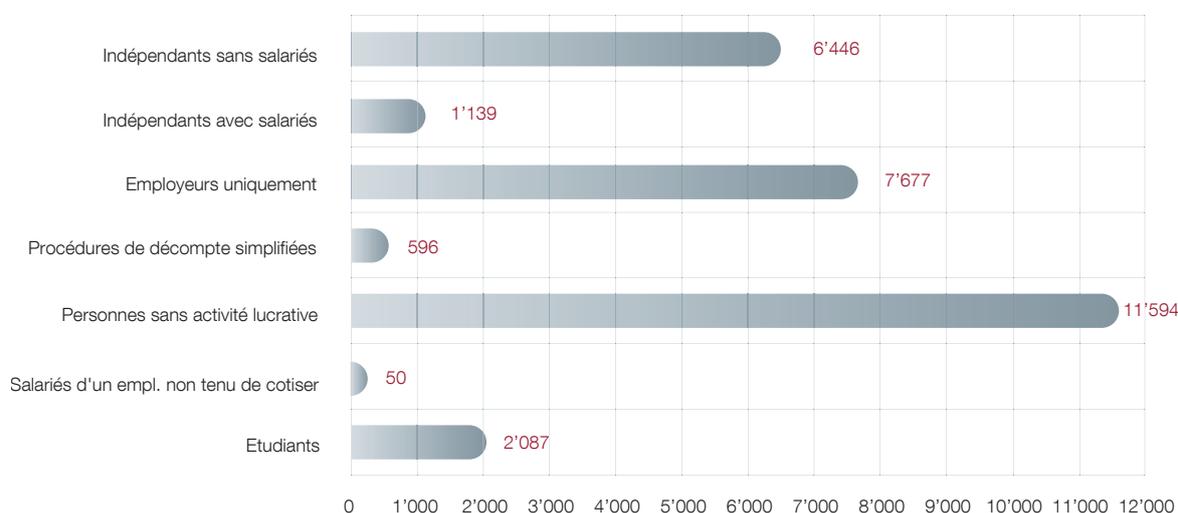
Notre institution est chargée de veiller à ce que chaque personne tenue de payer des cotisations AVS soit affiliée à une caisse de compensation et de l'affilier si tel n'est pas le cas puisque nous revêtons le caractère de caisse supplétive. Les salaires et les revenus des indépendants servent de base de calcul pour la facturation des cotisations et sont inscrits dans les comptes individuels des assurés. Pour les personnes sans activité lucrative, le montant des cotisations dépend de leur éventuelle fortune et du revenu annuel acquis sous forme de rente. Pour l'assujettissement des étudiants, nous collaborons avec les principaux établissements d'enseignement du canton de Neuchâtel. Les cotisations et les prestations à restituer font l'objet d'un recouvrement par exécution forcée. Comme chaque caisse de compensation, nous veillons à ce que tous les employeurs soient affiliés à une institution de prévoyance professionnelle et assurés contre le risque accident.

FICHER CENTRAL DES AFFILIÉS

En tant que caisse publique, la majorité de nos affiliés est représentée par des personnes sans activité lucrative.

AFFILIÉS À LA CAISSE CANTONALE NEUCHÂTELOISE DE COMPENSATION	31.12.2020	31.12.2021	+/- (%)
Indépendants sans salarié	6'307	6'446	2.20
Indépendants avec salariés	1'188	1'139	-4.12
Employeurs uniquement	7'621	7'677	0.73
Procédures de décompte simplifiées pour les employeurs	620	596	-3.87
Personnes sans activité lucrative	11'872	11'594	-2.34
Salariés d'un employeur non soumis à cotisations	40	50	25.00
Etudiants soumis à la cotisation minimale	1'684	2'087	23.93
	29'332	29'589	0.88

Répartition du nombre d'affiliés au 31 décembre 2021



Notre institution est chargée de la tenue du registre central des affiliés du canton de Neuchâtel.

AFFILIÉS AUX CAISSES PROFESSIONNELLES ET INTERPROFESSIONNELLES	31.12.2020	31.12.2021	+/- (%)
	10'003	10'049	0.46

SERVICES EN LIGNE

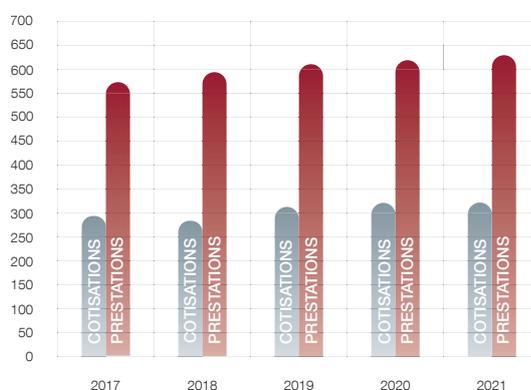
Le site internet nous permet de répondre aux attentes et aux requêtes des assurés et des affiliés telles qu'une demande d'affiliation ou une demande de prestations. Par le biais de l'ePortail, les employeurs ont la possibilité d'effectuer différents échanges de données.

EPORTAIL	2020	2021	+/- (%)
Employés annoncés (facultatif dès le 1er juin 2016)	3'223	3'922	21.69
Employés annoncés via le distributeur Swissdec	101	118	16.83
Employés modifiés	30	36	20.00
Duplicatas du certificat d'assurance commandés	48	39	-18.75
Départs d'employés annoncés	2'691	3'380	25.60
Relevés de salaires saisis en ligne	457	492	7.66
Fichiers de relevés de salaires AVS et AF transmis via le distributeur Swissdec	499	602	20.64
Rectificatifs saisis en ligne	43	55	27.91
Modifications de l'estimation de la masse salariale annoncées	210	205	-2.38
Allocations familiales (annonces et mutations)	280	433	54.64
Communications diverses annoncées	202	225	11.39
	7'784	9'507	22.14

COTISATIONS

En 2021, le taux de cotisation de l'APG a été augmenté pour financer le congé paternité. Par conséquent, le montant global des cotisations paritaires AVS/AI/APG a été majoré de 0.05 point, soit un passage de 5.275 à 5.3%. La cotisation minimale pour les personnes sans activité lucrative et les indépendants est quant à elle passée de CHF 496.00 à CHF 503.00.

Comparaison entre l'évolution des cotisations AVS/AI/APG et des prestations AVS/AI/APG (en mios de CHF)



CERTIFICATS D'ASSURANCE AVS ET COMPTES INDIVIDUELS

Dès le 1er janvier 2021, une extension du droit aux bonifications pour les tâches d'assistance enregistrées sur le compte individuel est prévue lorsque la personne prise en charge est titulaire d'une allocation pour impotent de degré faible ainsi que pour les soins prodigués au partenaire de vie lorsque les concubins vivent en ménage commun depuis au moins cinq ans sans interruption.

NOMBRE D'ÉCHANGES AVEC LA CENTRALE

DE COMPENSATION	2020	2021	+/- (%)
Etat du fichier des comptes individuels au 31 décembre (actifs et passifs)	476'368	485'524	1.92
Nombre d'échanges avec la Centrale de compensation	28'352	32'146	13.38
Nombre de comptabilisations sur les comptes individuels	143'726	124'830	-13.15
Montants comptabilisés sur les comptes individuels (en CHF)	3'039'318'060	3'115'529'333	2.51

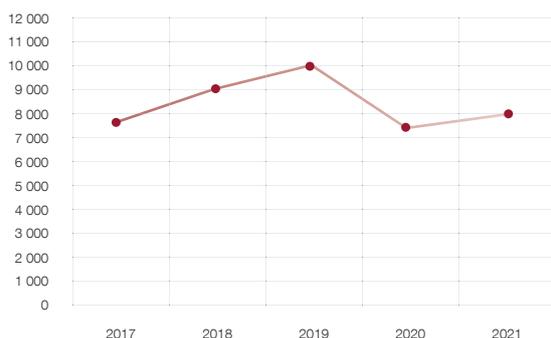
CONTENTIEUX

Les fortes différences entre 2020 et 2021 s'expliquent notamment par la suspension des procédures d'encaissement durant la crise sanitaire de la COVID-19 en 2020.

EVOLUTION ENTRE 2020 ET 2021

	2020	2021	+/- (%)
Rappels	19'319	20'990	8.65
Sommations	8'714	11'067	27.00
Sursis (arrangements)	2'286	2'001	-12.47
Réquisitions de poursuites	4'283	4'774	11.46
Réquisitions de continuer la poursuite	2'782	3'070	10.35
Mainlevées d'opposition	360	234	-35.00
Faillites	104	120	15.38
Créances irrécouvrables	2'037	947	-53.51
Actes de défaut de biens	1'601	1'459	-8.87
Actions en réparation du dommage (art. 52 LAVS)	43	39	-9.30
Oppositions	27	18	-33.33
Dénonciations pénales selon art. 87, al. 2 et/ou 3 LAVS	55	27	-50.91
Dénonciations pénales selon art. 88, al. 3 LAVS	0	7	700.00
Dénonciations pénales selon art. 169 CPS	117	76	-35.04

Evolution du nombre de poursuites



Evolution du nombre de faillites



CONTRÔLES D'EMPLOYEURS

Malgré la crise sanitaire de la COVID-19, les nouvelles directives sur le contrôle des employeurs (CCE) au 1er janvier 2021 permettant de renoncer à un contrôle sur place par l'envoi de données par voie électronique, ont permis de réaliser 316 contrôles dans le domaine de l'AVS/AI/APG/AC. Des rectificatifs ont dû être établis dans 84 cas (soit le 26.58%).

	SALAIRES CHF	AVS/AI/APG CHF	FRAIS D'ADM. CHF	AC CHF	INTÉRÊTS CHF
Non déclarés	1'544'987.60	157'018.15	2'835.45	31'589.15	27'280.60
Déclarés à tort	716'663.70	64'229.65	1'155.75	7'744.40	12'928.90

INTRODUCTION

En cas d'une perte de gain liée à l'obligation de servir, à la maternité, à la paternité et à la prise en charge d'un enfant gravement atteint dans sa santé, une allocation déterminée sur la base du revenu assuré est accordée aux intéressés. Afin d'aider les parents à assumer l'entretien de leurs enfants, le service applique le régime d'al-locations familiales du canton de Neuchâtel qui prévoit des prestations mensuelles légèrement plus généreuses que le minimum fédéral légal ainsi que des allocations uniques en cas de naissance et d'adoption. Les personnes actives dans le domaine de l'agriculture et la viticulture bénéficient quant à elles d'allocations familiales basées sur la loi fédérale.

ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN

Dès le 1er janvier 2021, les pères ont la possibilité de prendre un congé de paternité de deux semaines. Dès le 1er juillet 2021, 56 allocations de maternité supplémentaires au plus sont accordées à la mère lorsque l'enfant doit rester plus de deux semaines à l'hôpital. De plus, les parents qui doivent interrompre ou réduire leur activité lucrative pour s'occuper d'un enfant mineur gravement atteint dans sa santé ont droit à un congé de 14 semaines.

ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN	NOMBRE DE JOURS	MONTANT TOTAL*
Allocations pour perte de gain	77'057	6'580'390.00
Allocations de maternité	74'813	9'339'517.02
Allocations de paternité	3'395	519'982.40
Allocations de prise en charge	88	10'713.60
	155'353	16'450'603.02

* y compris participation aux cotisations AVS/AI/APG/AC

Dès le 1er avril 2021, le taux de diminution du chiffre d'affaires pour pouvoir prétendre aux allocations pour limitation significative de l'activité est abaissé à 30%.

En raison des différentes mesures d'assouplissement décidées par le Conseil fédéral, le droit à l'allocation pour fermeture d'entreprise prend fin à compter du 1er juin et celui pour l'interdiction générale de manifestation s'éteint dès le 1er septembre (hormis en cas de grandes manifestations). Ces bénéficiaires peuvent néanmoins faire valoir un droit à l'allocation fondé sur la limitation significative de leur activité lucrative.

Malgré que le montant total des dépenses des allocations dans son ensemble ait considérablement diminué en comparaison à 2020, l'analyse et le traitement des dossiers se sont avérés bien plus complexes de par le fait que les demandes devaient être réitérées mensuellement.

ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN COVID-19	NOMBRE DE JOURS	MONTANT TOTAL*
Garde des enfants (salariés)	691	50'663.20
Garde des enfants (indépendants)	17	1'725.60
Garde des enfants avec un handicap (salariés)	3	453.60
Garde des enfants avec un handicap (indépendants)	0	0.00
Quarantaine (salariés)	15'471	1'842'908.35
Quarantaine (indépendants)	897	88'140.00
Interruption de l'activité (indépendants)	27'669	1'972'642.40
Interdiction de manifestation (indépendants)	29'653	2'015'159.20
Limitation significative de l'activité	117'936	10'703'015.20
Indemnité salariés ayant une position assimilable à un employeur	44'692	4'303'344.80
Personnes vulnérables (salariés)	28'655	3'629'508.80
Personnes vulnérables (indépendants)	537	37'623.20
	266'221	24'645'184.35

* y compris participation aux cotisations AVS/AI/APG/AC

ALLOCATIONS FAMILIALES FÉDÉRALES

MONTANTS MENSUELS DES ALLOCATIONS

FAMILIALES FÉDÉRALES (AGRICULTURE/VITICULTURE)

MONTANT EN CHF

Par enfant dans les régions de plaine	200.00
Par enfant en formation dans les régions de plaine	250.00
Par enfant dans les régions de montagne	220.00
Par enfant en formation dans les régions de montagne	270.00
Allocation de ménage pour travailleurs agricoles	100.00

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

RÉGION DE PLAINE

	2020	2021	+/- (%)
Salariés	70	72	2.86
Personnes de condition indépendante	51	52	1.96
	121	124	2.48

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

RÉGION DE MONTAGNE

	2020	2021	+/- (%)
Salariés	21	22	4.76
Personnes de condition indépendante	175	175	0.00
	196	197	0.51

NOMBRE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

ET DE FORMATION - RÉGION DE PLAINE

	2020	2021	+/- (%)
Salariés	81	79	-2.47
Personnes de condition indépendante	94	92	-2.13
	175	171	-2.29

NOMBRE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

ET DE FORMATION - RÉGION DE MONTAGNE

	2020	2021	+/- (%)
Salariés	30	31	3.33
Personnes de condition indépendante	376	376	0.00
	406	407	0.25

NOMBRE D'ALLOCATIONS DE MÉNAGE

RÉGION DE PLAINE

	2020	2021	+/- (%)
Salariés	67	70	4.48

NOMBRE D'ALLOCATIONS DE MÉNAGE

RÉGION DE MONTAGNE

	2020	2021	+/- (%)
Salariés	21	22	4.76

ALLOCATIONS FAMILIALES CANTONALES

MONTANTS MENSUELS DES ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

		MONTANT EN CHF
Premier enfant	Minimum fédéral : CHF 200.00	220.00
Deuxième enfant	Minimum fédéral : CHF 200.00	220.00
Troisième enfant et les suivants	Minimum fédéral : CHF 200.00	250.00
Complément pour la formation professionnelle	Minimum fédéral : CHF 50.00	80.00
Allocation de naissance		1'200.00

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

	2020	2021	+/- (%)
Salariés	10'364	10'518	1.49
Personnes de condition indépendante	727	736	1.24
Personnes sans activité lucrative	993	945	-4.83
	12'084	12'199	0.95

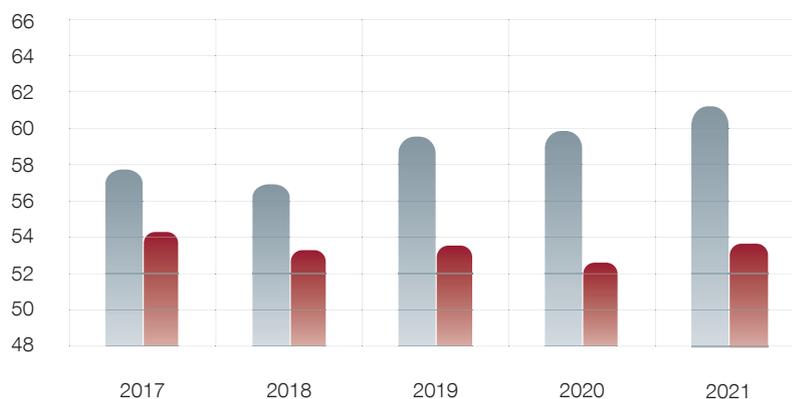
NOMBRE D'ALLOCATIONS FAMILIALES ET DE FORMATION

	2020	2021	+/- (%)
Salariés	18'795	18'650	-0.77
Personnes de condition indépendante	1'306	1'321	1.15
Personnes sans activité lucrative	1'779	1'714	-3.65
	21'880	21'685	-0.89

NOMBRE D'ALLOCATIONS UNIQUES (NAISSANCE ET ADOPTION)

	2020	2021	+/- (%)
Salariés	609	660	8.37
Personnes de condition indépendante	32	28	-12.50
Personnes sans activité lucrative	87	74	-14.94
Personnes au chômage	30	32	6.67
	758	794	4.75

Comparaison entre l'évolution des cotisations AF et des prestations AF (en mios de CHF)



Le graphe ci-dessus ne concerne que les salariés et les personnes de condition indépendante car les personnes sans activité lucrative sont à la charge du canton.

INTRODUCTION

Le service des rentes AVS/AI et d'indemnités journalières AI s'occupe de la constitution du dossier, du calcul et du versement mensuel des

- rentes de vieillesse, à terme, éventuellement anticipées d'une année ou deux, ou ajournées d'un à 5 ans
- rentes de survivants des personnes veuves et des orphelins
- rentes d'invalidité sur instruction de l'Office AI
- indemnités journalières octroyées par l'Office AI et payées chaque mois à réception des attestations de présences mensuelles

Les collaborateurs du service traitent également les allocations d'impotence AVS ou AI en fonction du degré d'impotence et du lieu de résidence de la personne concernée.

Afin de renseigner les assurés sur leurs futurs droits, des calculs prévisionnels variés sont établis sur demande et généralement sans frais.

L'établissement des formulaires européens déclenchant l'octroi d'une rente AI ou AVS dans les pays de l'UE/AELE découle également du service.

Au 1er janvier 2021, les rentes AVS/AI ont été adaptées à l'évolution des salaires et des prix. La rente minimale est augmentée de CHF 10.00 et s'élève dorénavant à CHF 1'195.00 par mois et la rente maximale à CHF 2'390.00.

PRESTATIONS AVS ET AI

L'évolution du nombre des bénéficiaires se présente comme suit :

RENTES ORDINAIRES AVS	2020	2021	+/- (%)
Rentes de vieillesse simples	20'721	20'943	1.07
Rentes de survivants	670	681	1.64
Rentes complémentaires pour conjoints	5	4	-20.00
Rentes d'orphelins simples	366	374	2.19
Rentes d'orphelins doubles	8	8	0.00
Rentes complémentaires pour enfants	301	298	-1.00
Allocations pour impotents	1'108	1'041	-6.05
	23'179	23'349	0.73
RENTES EXTRAORDINAIRES AVS	2020	2021	+/- (%)
Rentes de vieillesse simples	34	31	-8.82
Rentes d'orphelins doubles	0	0	0.00
	34	31	-8.82
RENTES ORDINAIRES AI	2020	2021	+/- (%)
Rentes simples d'invalidité	3'042	2'953	-2.93
Rentes complémentaires pour enfants	1'180	1'140	-3.39
Allocations pour impotents	809	819	1.24
	5'031	4'912	-2.37
RENTES EXTRAORDINAIRES AI	2020	2021	+/- (%)
Rentes simples d'invalidité	1'238	1'258	1.62
Rentes complémentaires pour enfants	229	254	10.92
	1'467	1'512	3.07

INTRODUCTION

Suite à l'entrée en vigueur de la Réforme des PC au 1er janvier 2021, le service des prestations complémentaires a subi une très forte pression en 2021. Les nombreuses modifications législatives fédérales ont occasionné une charge de travail supplémentaire importante notamment en termes de refonte de nos décisions, de contrôle des calculs et de mise en application des nouvelles directives par les collaborateurs. Des procédures internes liées aux nouveautés contenues dans la Réforme ont également dû être créées en collaboration avec d'autres secteurs étatiques. De plus, toutes ces nouveautés ont dû être précisées à tous nos partenaires et bénéficiaires.

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES AVS ET AI

L'évolution du nombre des bénéficiaires se présente comme suit :

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES	2020	2021	+/- (%)
Prestations complémentaires sur rentes de vieillesse	6'008	5'924	-1.40
Prestations complémentaires sur rentes de survivants	236	267	13.14
Prestations complémentaires sur rentes d'invalidité	3'183	3'117	-2.07
Prestations complémentaires sur allocation pour impotent de l'AI	6	6	0.00
Prestations complémentaires sur indemnités journalières AI	11	9	-18.18
	9'444	9'323	-1.28

DONT BÉNÉFICIAIRES PLACÉS

DURABLEMENT DANS UN HOME	2020	2021	+/- (%)
Prestations complémentaires sur rentes de vieillesse	1'304	1'228	-5.83
Prestations complémentaires sur rentes de survivants	15	24	60.00
Prestations complémentaires sur rentes d'invalidité	478	463	-3.14
Prestations complémentaires sur allocation pour impotent de l'AI	1	1	0.00
Prestations complémentaires sur indemnités journalières AI	1	0	-100.00
	1'799	1'716	-4.61

Le nombre des dossiers de bénéficiaires durablement placés dans un home se monte à 19.05% en 2020 et à 18.41% en 2021.

CONTRÔLES EN MATIÈRE DE PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES AVS/AI

3'405 dossiers ont été vérifiés par le contrôleur PC en 2021 (variations anormales des revenus et de la fortune; investigations et recherches liées à des problèmes d'ordre fiscal, immobiliers ou de succession). L'ensemble des contrôles opérés en 2021 a généré des reprises (rétroactif) à hauteur de CHF 782'226.00, auxquelles il y a lieu d'ajouter des économies sur les PC courantes pour CHF 469'163.00. Par ailleurs, des montants importants, non chiffrables, sont économisés suite aux différentes vérifications opérées, lorsque celles-ci débouchent sur un refus de droit.



INTRODUCTION

Les prestations transitoires assurent la couverture des besoins vitaux des personnes qui ont perdu leur emploi peu de temps avant d'atteindre l'âge de la retraite jusqu'à ce qu'elles puissent toucher leur rente de vieillesse. Prestations sous condition de ressources, elles sont calculées de la même manière que les prestations complémentaires à une rente de l'AVS ou de l'AI. Les personnes qui arrivent en fin de droit dans l'assurance-chômage après leur 60e anniversaire et qui ne parviennent plus à trouver un revenu suffisant peuvent bénéficier de prestations transitoires jusqu'à leur retraite.

Ces prestations sont financées par la Confédération et versées par les cantons. Elles comprennent une prestation annuelle, versée mensuellement et le remboursement de frais de maladie et d'invalidité.

PRESTATIONS TRANSITOIRES POUR CHÔMEURS ÂGÉS

Le nombre de dossiers traités se présente comme suit:

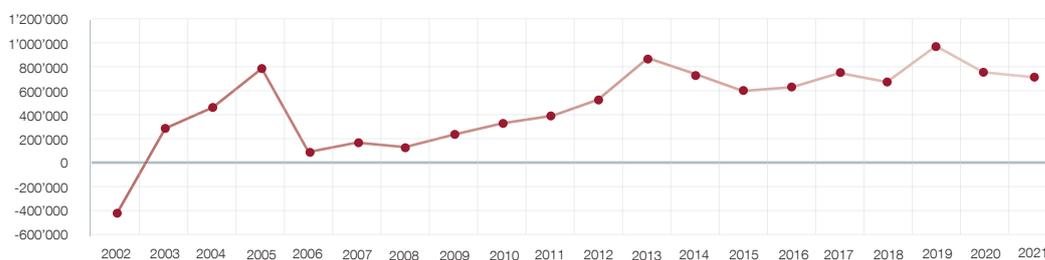
PRESTATIONS TRANSITOIRES POUR CHÔMEURS ÂGÉS	31.12.2021
Demandes	23
Droits octroyés	10
Droits refusés	11
Demandes en cours	2

INTRODUCTION

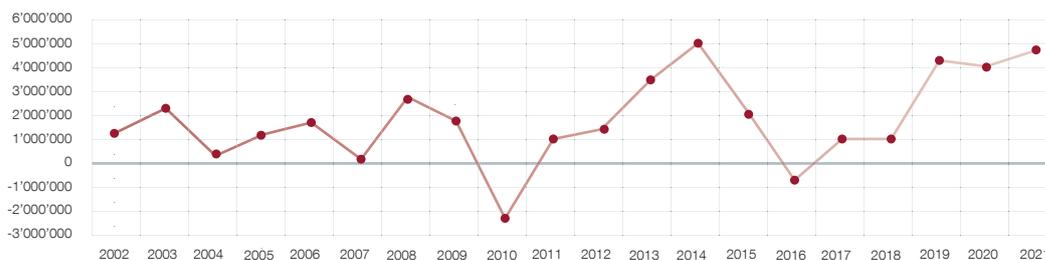
Ce secteur est en charge de la comptabilité financière conformément au plan comptable applicable à toutes les assurances sociales. Celui-ci permet de ventiler quotidiennement les dépenses, les recettes, les charges et les produits des tâches fédérales (AVS, AI, AC, AFA, APG, Taxe CO2) et des autres tâches qui lui sont confiées (PC, LPtra, AF, Fonds cantonaux). Les comptes d'exploitation sont quotidiennement alimentés, par le biais d'interfaces avec les programmes-métiers (cotisations et prestations), en rapatriant ainsi les mouvements enregistrés dans la comptabilité des affiliés et celle des prestations.

La gestion et le versement des salaires aux collaborateurs de la CCNC et de l'Office AI sont également confiés à ce même secteur.

Évolution de la perte/du bénéfice en CHF de la CCNC



Évolution de la perte/du bénéfice en CHF de la caisse ALFA



CENTRALE DE COMPENSATION (ZAS)

COMPTE DE FONDS

	2020		2021	
	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
COTISATIONS AVS/AI/APG				
Amortissements de cotisations personnelles	1'771'469.74		416'475.90	
Amortissements de cotisations paritaires	679'490.05		659'208.00	
Intérêts moratoires irrécouvrables	225'007.59		90'447.50	
Intérêts rémunérateurs sur cotisations	247'887.55		288'923.20	
Cotisations personnelles		34'866'775.15		32'816'506.95
Cotisations paritaires		282'978'276.65		288'517'623.05
Indemnités en réparation du dommage		176'278.20		126'194.65
Intérêts moratoires sur cotisations		678'262.69		786'835.75
AVS				
Rentes ordinaires	471'692'189.00		480'324'660.00	
Rentes extraordinaires	665'970.00		602'157.00	
Allocations pour impotents	11'171'233.00		9'456'311.00	
Taxes d'affranchissement	16'608.45		9'797.90	
Amortissements de prestations à restituer	14'623.40		157'433.00	
Remises de prestations à restituer	26'242.00		29'146.00	
Intérêts rémunérateurs sur prestations	1'140.00		30.00	
Prestations à restituer		767'603.00		460'891.00
AI				
Rentes ordinaires	67'875'503.00		67'825'890.00	
Rentes extraordinaires	25'683'376.00		25'910'186.00	
Allocations pour impotents	7'865'178.00		7'762'221.00	
Indemnités journalières	14'791'456.75		14'890'058.00	
Office AI	10'509'098.61		10'975'965.29	
Frais et dépens	84'379.40		65'748.00	
Amortissements de prestations à restituer	17'767.70		12'579.23	
Remises de prestations à restituer	41'452.50		25'409.00	
Participation aux cotisations	880'409.70		904'869.35	
Intérêts rémunérateurs sur prestations	107'830.00		195'258.00	
Prestations à restituer		326'095.00		295'911.00
Indemnités journalières à restituer		941'802.50		733'619.00
Recouvrement de prestations à restituer amorties		3'755.90		0.00
APG				
Allocations pour perte de gain	5'870'360.20		6'676'066.60	
Allocations de maternité	8'304'309.03		9'307'881.82	
Allocations de paternité	0.00		528'589.60	
Allocations de prise en charge	0.00		10'713.60	
Participation aux cotisations	859'189.70		1'004'954.75	
Prestations à restituer		123'174.60		260'808.20

	2020		2021	
	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
AFA				
Allocations familiales aux salariés (agriculture)	385'884.60		322'546.15	
Allocations familiales aux indépendants (agriculture)	1'183'747.80		1'192'908.30	
Indemnités pour frais de gestion	25'119.00		24'238.00	
Cotisations		367'040.30		353'060.55
Prestations à restituer		69'890.00		16'878.30
AC				
Amortissements de cotisations	138'634.40		134'698.90	
Indemnités pour frais de gestion	210'735.00		218'017.20	
Cotisations		55'094'978.15		56'941'224.25
Indemnités en réparation du dommage		34'241.90		23'749.40
TAXE CO2				
Redistribution taxe CO2 aux entreprises	1'326'668.40		758'370.55	
Ristourne redistribution taxe CO2 à l'OFEV via CdC		11'519.35		8'172.50
APG COVID-19				
Indemnités APG (COVID-19)	43'634'140.90		24'634'697.15	
Amortissement APG (COVID-19) à restituer	0.00		1'573.95	
Remise APG (COVID-19) à restituer	0.00		318.30	
Participation aux cotisations	2'283'389.10		1'387'306.60	
Indemnités pour frais de gestion	438'552.00		818'119.00	
Indemnités à restituer		990'298.40		449'674.40
Report en faveur du c/c de la Centrale (COVID-19)	1'090'110.45		1'268'320.95	
Report à charge du c/c de la Centrale (COVID-19)		46'455'894.05		27'660'661.55
Report en faveur du cpte courant de la Centrale	385'120'752.87		387'296'777.25	
Report à charge du cpte courant de la Centrale		641'354'020.05		646'737'061.49
	1'065'239'905.89	1'065'239'905.89	1'056'188'872.04	1'056'188'872.04

CENTRALE DE COMPENSATION (ZAS) BILAN COMPTABLE (AVS/AI/APG/AFA/AC)

	2020		2021	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
FINANCES				
Liquidités	33'119'638.71		7'412'184.72	
Régularisation des mouvements d'espèces		2'063'659.35		2'285'290.43
COMPENSATION				
Secteur comptable 2 : AVS/AI/APG/AFA/AC		72'212.03		160'098.10
Secteur comptable 25 : Prestations transitoires	0.00		8'158.00	
Secteur comptable 3 : Organes d'exécution AI	15'818.15		89'793.60	
Secteur comptable 4 : Prestations complémentaires (PC)		13'196'594.41		508'192.57
Secteur comptable 5 : Caisse d'allocations familiales (ALFA)		10'431'940.09		3'210'557.80
Secteur comptable 9 : Compte d'administration		7'371'050.98		1'345'997.42
AVS/AI/APG/AFA/AC				
Affiliés	34'251'266.00		29'124'634.83	
Prestations à restituer	713'352.35		504'871.50	
Créances en réparation du dommage	2'367'342.40		2'801'715.10	
Demande de remboursement APG (COVID-19)	21'479.30		72'811.60	
Avoir/Dette envers le secteur comptable 1	72'212.03		160'098.10	
Compte courant Centrale de compensation		34'954'887.32		29'822'378.63
Paiements en retour		82'392.45		39'051.25
Indemnités en réparation du dommage		2'367'342.40		2'801'715.10
Paiements non-imputables		21'029.91		986.15
	70'561'108.94	70'561'108.94	40'174'267.45	40'174'267.45

CAISSE DE COMPENSATION COMpte D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les bons résultats permettent de compléter la provision technique prévue pour financer le futur système informatique.

	2020		2021	
	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
Frais de personnel	8'636'313.25		8'935'915.02	
Fournitures et mobilier de bureau	124'604.34		145'396.03	
Informatique	1'494'256.26		1'389'000.70	
Autres frais divers	277'045.28		324'753.88	
Frais de poursuites	531'405.13		562'034.51	
Loyers + charges	354'319.40		353'573.64	
Indemnités aux agences	350'000.00		350'000.00	
Frais pour paiements à domicile (lettre recommandée)	450.00		625.00	
Frais organe de révision externe	80'236.50		99'622.50	
Frais d'administration irrécouvrables	489'274.94		194'431.44	
Constitution de provisions	2'300'000.00		4'070'000.00	
Frais sur comptes courants	112'088.70		175'941.55	
Moins-values comptables sur titres	551'144.29		116'514.74	
Frais d'immeubles	397'935.68		24'381.92	
Intérêts hypothécaires	25'000.00		20'000.00	
Amortissements d'immeubles	69'600.00		69'600.00	
Contributions aux frais d'administration		6'213'779.71		6'304'545.48
Autres contributions		200'967.40		123'653.35
Émoluments		418'732.20		493'111.45
Indemnités autres tâches		231'129.00		234'029.00
Travaux pour tiers		299'309.65		316'209.10
Indemnités frais d'administration		7'451'091.04		7'351'624.98
Autres produits divers		9'582.00		9'420.35
Frais de poursuites récupérés		557'407.83		566'162.94
Produits sur comptes courants et titres		246'853.20		248'968.10
Plus-values comptables sur titres		301'011.45		1'449'627.00
Dissolution de provisions		257'436.40		119'133.90
Loyers d'immeubles		317'520.00		312'120.00
Autres produits d'immeubles		2'727.00		7'007.60
Excédent de produits	713'873.11		703'822.32	
	16'507'546.88	16'507'546.88	17'535'613.25	17'535'613.25

CAISSE DE COMPENSATION BILAN COMPTABLE

	2020		2021	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Débiteurs	2'147'962.15		2'336'529.38	
Placements	17'125'432.57		27'156'612.74	
Immeubles Fbg de l'Hôpital 28 + 30	5'382'400.00		5'312'800.00	
Mobilier, machines	1'308.00		7'122.75	
Actifs transitoires	309'218.74		314'765.61	
Avoir envers le secteur comptable 1	7'371'050.98		1'345'997.42	
Créanciers		138'405.10		44'362.50
Emprunt hypothécaire		1'000'000.00		750'000.00
Provisions		19'592'601.22		23'542'915.32
Passifs transitoires		359'969.02		186'330.66
Réserves générales		10'532'523.99		11'246'397.10
Bénéfice		713'873.11		703'822.32
	32'337'372.44	32'337'372.44	36'473'827.90	36'473'827.90

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (PC) COMPTE DE FONDS

	2020		2021	
	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
Prestations complémentaires AVS	64'111'383.00		65'509'957.30	
Frais médicaux AVS	8'812'473.75		8'961'991.15	
Amortissements de prestations à restituer	303'914.01		76'218.35	
Remises de PC AVS à restituer	48'853.00		17'810.78	
Prestations complémentaires AVS à restituer		4'092'265.00		2'671'177.30
Prestations complémentaires AI	47'685'623.00		51'151'811.95	
Frais médicaux AI	4'870'059.20		5'719'987.00	
Amortissements de PC AI à restituer	106'171.10		101'309.20	
Remises de prestations AI à restituer	44'095.00		49'193.00	
Prestations complémentaires AI à restituer		1'524'147.70		2'079'539.15
Subvention de la Confédération		46'405'245.00		49'390'598.00
Subvention du Canton de Neuchâtel		73'960'914.36		77'446'964.28
	125'982'572.06	125'982'572.06	131'588'278.73	131'588'278.73

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (PC) COMPTE D'ADMINISTRATION

	2020		2021	
	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
Frais de personnel	1'887'635.42		1'960'552.50	
Fournitures et mobilier de bureau	44'367.30		27'602.80	
Informatique	821'986.65		552'066.75	
Autres frais divers	77'077.95		81'445.60	
Loyer + charges	83'594.75		88'719.00	
Indemnités dues à des tiers	350'537.40		386'335.25	
Frais sur comptes courants	0.00		1'349.57	
Amortissement sur équipements	0.00		471.30	
A la charge de la Confédération		1'431'660.00		1'429'500.00
A la charge du Canton de Neuchâtel		1'833'539.47		1'669'042.77
	3'265'199.47	3'265'199.47	3'098'542.77	3'098'542.77

PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES (PC) BILAN COMPTABLE

	2020		2021	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Prestations à restituer	2'903'326.40		3'100'228.05	
Paiements en retour		4'606.25		23'560.30
Compte courant CCNC		16'095'314.56		3'584'860.32
Avoir envers le secteur comptable 1	13'196'594.41		508'192.57	
	16'099'920.81	16'099'920.81	3'608'420.62	3'608'420.62

PRESTATIONS TRANSITOIRES (PTRA) COMPTE DE FONDS

	2020		2021	
	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
Prestations transitoires	0.00		88'158.00	
A la charge de la Confédération		0.00		88'158.00
	0.00	0.00	88'158.00	88'158.00

PRESTATIONS TRANSITOIRES (PTRA) BILAN COMPTABLE

	2020		2021	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Compte courant	0.00		8'158.00	
Dette envers le secteur comptable 1		0.00		8'158.00
	0.00	0.00	8'158.00	8'158.00

ALLOCATIONS FAMILIALES (ALFA) COMPTE DE FONDS

	2020		2021	
	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
Prestations allocations familiales salariés	49'324'086.80		50'118'826.58	
Prestations allocations de naissance salariés	729'800.00		799'200.00	
Prestations allocations familiales indépendants	3'535'044.10		3'592'783.91	
Prestations allocations de naissance indépendants	37'200.00		33'600.00	
Prestations allocations familiales non-actifs	5'236'400.10		4'947'464.55	
Prestations allocations de naissance non-actifs	140'400.00		127'200.00	
Amortissements de cotisations et prestations à restituer	430'724.75		166'986.65	
Cotisations allocations familiales salariés		54'906'122.35		56'748'937.40
Cotisations allocations familiales indépendants		4'688'910.95		4'303'131.25
Indemnités en réparation du dommage		21'740.60		14'795.75
Prestations à restituer		371'651.50		469'264.36
Contribution cantonale aux allocations non-actifs		5'376'800.10		5'074'664.55
Excédent de produits	5'931'569.75		6'824'731.62	
	65'365'225.50	65'365'225.50	66'610'793.31	66'610'793.31

ALLOCATIONS FAMILIALES (ALFA) COMPTE D'ADMINISTRATION

	2020		2021	
	DÉBIT	CRÉDIT	DÉBIT	CRÉDIT
Frais de personnel	1'663'740.21		1'586'077.95	
Fournitures et mobilier de bureau	36'370.95		21'638.80	
Informatique	239'180.20		170'400.45	
Autres frais divers	43'427.15		45'732.75	
Loyer + charges	69'386.55		72'362.65	
Indemnités dues à des tiers	18'128.43		28'723.00	
Intérêts rémunérateurs contributions	4'596.00		17'095.00	
Constitution de provisions	600'000.00		2'900'000.00	
Charges immeubles	268'686.95		263'118.04	
Charges placements des capitaux	637'749.78		390'557.73	
Amortissement sur équipements	0.00		377.05	
Frais d'administration AF		73.45		4.90
Indemnités intérêts moratoires		15'327.00		31'257.00
Refacturation frais d'administration alloc. non-actifs		292'700.00		298'600.00
Produits placements des capitaux		570'762.89		2'356'513.50
Produits immeubles		878'132.95		878'861.85
A la charge du fonds allocations familiales		1'824'269.93		1'930'846.17
	3'581'266.22	3'581'266.22	5'496'083.42	5'496'083.42

ALLOCATIONS FAMILIALES (ALFA) BILAN COMPTABLE

	2020		2021	
	ACTIF	PASSIF	ACTIF	PASSIF
Liquidités	9'042'844.98		5'595'645.69	
Impôts anticipés	92'191.38		101'078.23	
Débiteurs	912'719.70		437'676.06	
Actifs transitoires	85'097.27		88'327.55	
Affiliés	3'858'545.11		4'630'998.63	
Prestations à restituer	201'513.95		216'483.90	
Avoir envers le secteur comptable 1	6'856'126.45		3'922'715.21	
Titres	23'699'028.97		37'643'958.06	
Immeubles	10'600'232.75		10'446'232.75	
Compte courant FFPP	0.00		3'028'266.97	
Compte courant LAE	0.00		6'299'401.65	
Compte courant LFFD	0.00		19'217'248.92	
Créanciers		2'881'290.56		0.00
Créanciers FFPP		0.00		3'330'378.96
Créanciers LAE		0.00		6'892'179.30
Créanciers LFFD		0.00		20'893'720.00
Dette envers le secteur comptable 1		470'245.50		712'157.41
Paiements en retour AF		1'698.00		4'078.00
Passifs transitoires		23'452.00		30'020.00
Provisions		7'610'000.00		10'510'000.00
Fonds de réserves		40'254'314.68		44'361'614.50
Perte/Bénéfice		4'107'299.82		4'893'885.45
	55'348'300.56	55'348'300.56	91'628'033.62	91'628'033.62

A compter de 2021, nous faisons apparaître distinctement au bilan les cotisations facturées, encaissées et remboursées aux différents fonds cantonaux durant l'année.

Le fonds de réserves au 1er janvier 2022 se monte à CHF 49'255'499.95.